

# Marché de producteurs

---

Le marché de producteurs de Salignac connaît un succès grandissant. L'équipe municipale se réjouit de ce succès qui témoigne de la qualité des produits proposés et qui renforce l'attractivité de notre commune.

La mairie reçoit de nombreuses demandes de participation et se trouve confrontée à plusieurs difficultés :

- beaucoup de demandes sont formulées trop tardivement, parfois juste avant le démarrage de la saison estivale
- certaines demandes ne répondent pas à la charte des marchés de producteurs.

Aussi, il nous paraît utile de rappeler les conditions de participation au marché de Salignac, celui-ci n'étant pas un marché « classique » auquel tout commerçant peut participer mais bien un marché de « producteurs » répondant à une charte départementale. Par ailleurs, cette année, face aux difficultés rencontrées pour gérer les demandes d'emplacement, une nouvelle procédure de demande de participation a été mise en place.

## ● Conditions pour accéder au marché

Pour pouvoir accéder au Marché des Producteurs de Pays, tout candidat doit satisfaire aux conditions suivantes :

- être majeur,
- être inscrit à l'AMEXA pour les agriculteurs,
- fournir l'agrément DSV (s'il y a lieu),
- être producteur ou fabricant (artisans, artisans d'art) des produits exposés,
- être inscrit au registre des métiers pour les artisans,
- avoir une responsabilité civile professionnelle,
- fournir les pièces demandées lors du dépôt de candidature,
- ne pas pratiquer d'achat - revente,
- être adhérent à :
  - « Marché des Producteurs de Pays »
  - « Bienvenue à la ferme »

La participation aux Marchés des producteurs de Pays est conditionnée au paiement de la cotisation à la marque « Marchés des Producteurs de Pays Dordogne » ou bien, « Bienvenue à la ferme Dordogne » appelée par l'association Agriculture et Tourisme en Dordogne Périgord.

## ● Procédure d'inscription au marché

### *Dépôt des demandes*

▶ Les demandes d'emplacement doivent être effectuées **chaque année** à l'aide d'un formulaire type disponible à la mairie ou à l'office de Tourisme.

Elles doivent être adressées par écrit avant le **1<sup>er</sup> février** 2012 à la mairie.

- ▶ Le formulaire doit être accompagné des pièces suivantes :
- Agriculteurs (attestation AMEXA)
  - Artisans (copie de l'inscription au registre des métiers)

### ***Examen des demandes***

▶ Les demandes seront examinées par la commission extra municipale du marché qui les étudiera au cas par cas en tenant compte des critères suivants :

- Période de présence
- Domiciliation du producteur
- Nature de la production (les produits emblématiques du Périgord seront privilégiés)
- Production absente ou déjà représentée sur le marché
- Jeune agriculteur de la commune. Priorité leur sera donnée même si ils arrivent en doublon avec une production déjà présente (règle de la charte départementale)

▶ La décision est prise par le Maire après avis de la commission.

▶ **La réunion de la commission se tiendra courant février.**

▶ **La notification de ses décisions interviendra avant le 1<sup>er</sup> mars.**

▶ Pour les réponses positives, un bulletin d'inscription sera adressé avec une demande de paiement et une convocation à la réunion préparatoire du marché.

▶ L'acceptation définitive n'interviendra qu'après réception du règlement.

**Si vous êtes intéressé,  
écrivez à la mairie avant le 1<sup>er</sup> février 2012.**

**Après, ce sera trop tard...**